

DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE « ETHIQUE EN SANTE » 2015-2016
« Réflexion éthique et philosophique pour le soin, l'enseignement et la
recherche en santé »



S. HENNEBICQ - Pr.R. JUVIN
Mme N.CARLIN

Pr JF GUERIN - Pr F. CHAPUIS
Mme. F. DOIRET

Pr F. LUCHT - Pr B. LAURENT
Dr P. VASSAL

La représentation du corps mort

*de la géographie du corps-objet à la présence au monde du corps-sujet
et retour ?*

Andrea IOSUP

Mémoire soutenu le 8 septembre 2016

Tuteurs :

Monsieur le Professeur Laurent Fanton - Lyon

Madame Caroline Ducourau - Montpellier

La représentation du corps mort

Quelle représentation du corps mort peut avoir notre société contemporaine? La question est légitimement suscitée par l'ouverture au public de la collection d'anatomie de la Faculté de Montpellier. La médecine ne se sert plus de cette collection, dont elle était garant de dignité et de non exploitabilité, et aujourd'hui c'est le public qui y a accès. Lors des visites guidées, s'agit-il d'une rencontre avec un objet, aux attributs potentiellement esthétiques, ou bien d'une rencontre avec un sujet ? Si c'est bien un sujet, comment cet Autre, situé à l'extrême de ce que nous pensons comme altérité continue à exister? Est-ce que le corps mort fait encore acte de présence ?

La méthode choisie fait référence à une visite descriptive du Conservatoire d'Anatomie, en questionnant à partir des éléments objectifs et vécus les sciences humaines s'interrogeant sur la représentation du corps mort : l'histoire, l'anthropologie, la psychanalyse, la philosophie, la sociologie, le droit, le domaine de l'art. Le chemin parcouru vise à identifier le langage éthique correspondant à notre thème de recherche. C'est en évoquant la responsabilité, ou bien la sollicitude, que la philosophie orientée vers le sujet, vers l'altérité, s'articule avec les préoccupations de l'éthique médicale. La phénoménologie du corps est retrouvée particulièrement riche en correspondances avec le sujet de recherche.

Sont également interrogés les principes de l'éthique classique, sont recherchées les significations des termes clé.

Il est plutôt question de motivation, d'intention, d'attitude, face au tragique de la vie humaine. Dans le même registre du questionnement se trouve notre réflexion autour du Conservatoire d'Anatomie : la question complexe du corps mort, l'étonnement suscité par son exposition ont trouvé explications, nuances, mise en contexte, et non pas une solution.

Mots clés : représentation, corps mort, art, cadavre, conservatoire d'anatomie, responsabilité, sollicitude, vulnérabilité.

Adresse postale : 1 place du docteur Jean Denoy, 11 100 Narbonne

« Le sentiment de notre existence dépend pour une bonne part du regard que les autres portent sur nous : aussi peut-on qualifier de non humaine l'expérience de qui a vécu des jours où l'homme a été un objet aux yeux de l'homme. » Primo Levi.

L'expérience de cinq intenses années de pratique hospitalière, et de regards croisés entre la culture roumaine et la culture française ont nourri mes réflexions, tracé des chemins (*holzwege*), dissipé des a priori.

La confrontation quotidienne au tragique comme 'épreuve par excellence de l'exister comme homme' a emmené le médecin et la personne que je suis, à creuser, à s'interroger tantôt sur l'absurde de la vie, tantôt sur l'idée de Dieu, à accepter que l'apprentissage par épreuve est nécessaire, que seul l'âge biologique ne peut suffire à parfaire une personne.

Quelle serait le cheminement du parcours médical ? Il permet de se définir, de se moduler, il permet également d'apporter aux autres une manière de s'enrichir moralement, de se définir, de se moduler 'avec et pour les autres' selon Paul Ricoeur.

Affronter, s'affronter, jusqu'à l'opposition irréductible entre les vivants et les morts. Le corps mort est omniprésent à l'hôpital ; la surexposition, le contact direct avec la mort ne se limite pas à une attitude professionnelle, elle est une épreuve, une rencontre avec la vulnérabilité, l'absence de pudeur et de l'intimité. Il s'agit pour le soignant de décrire une altérité radicale, le visage de la gorgone Méduse

qu'aucun vivant ne peut, ne veut pas approcher au risque de se confronter soi-même à l'horreur de cette altérité radicale, et ainsi devenir pierre. Pour en franchir le seuil, il faudrait alors affronter la face de la terreur de s'être, sous son regard, transformé soi-même, (...) en ce que sont les morts : des têtes, des têtes vides, désertées de leur face, de leur ardeur.¹

Comment vivons nous cette culture où la mort est escamotée, confinée aux hôpitaux, aux chambres mortuaires, aux crématoires ou cimetières éloignés de la cité, comment recevons-nous une exposition des corps-morts en posture des vivants, quelle représentation du corps mort portons-nous à la plus vaste collection anatomique exposée?

¹ Vernant J-P L'individu, la mort, l'amour. Soi-même et l'autre en Grèce antique. Paris : Gallimard, coll. « Folio/Histoire » ; 1989 p. 41.

I. Introduction	p : 6
I.1. Le contexte connu	p : 6
I.2. Le contexte peu connu	p : 8
I.3. Objectif de recherche et question éthique	p : 10
II. Matériel et méthode	p : 10
II.1. Histoire	p : 12
II.2. Anthropologie	p : 14
II.3. Psychiatrie	p : 16
II.4. Philosophie	p : 17
II.5. Sociologie	p : 22
II.6. Droit	p : 23
II.7 Art	p : 24
III. Ethique et corps mort	p : 26
III.1. Représentation	p : 27
III.2. Personne	p : 28
III.3. Corps mort-cadavre-reste humain	p : 28
III.4. Principe d'autonomie	p : 30
III.5. Principe de justice	p : 31
III.6. Principe de vulnérabilité	p : 31
III.7. Principe de sollicitude	p : 32
III.8. Principe de responsabilité	p : 32
IV. Discussion des résultats	p : 33
V. Conclusion	p : 34
VI. Bibliographie/Appendix	p : 36

I. Introduction :

I.1. Le contexte connu

Le conservatoire d'anatomie de Montpellier, ouvert depuis peu au grand public via des visites guidées, après avoir intégré les collections parisiennes Delmas-Orfila-Rouvière (7500 expôts), Amador (5600 expôts/items) expose notamment cires, moulages anatomiques en cire, en plâtre polychrome, en papier mâché, instruments chirurgicaux, et des corps humains : les écorchés, les coupes anatomiques (les restes humains), la collection de tératologie, des éléments d'anatomie normale et pathologique, anatomie comparée, des ossements.

Toute cette collection est répertoriée, explicitée, toutes les parties/objets sont numérotés. Elle accompagne les changements historiques de société : la Révolution Française connaît la suppression des associations et des corporations en 1792. S'y substitue, en 1794, la création des écoles de Médecine post révolutionnaires à Paris, Strasbourg et Montpellier, réunissant études de médecine et de chirurgie jusqu'après la deuxième guerre mondiale, avènement de la médecine moderne et les lois éthiques issues du procès de Nuremberg. L'Ecole de Montpellier dispose la construction d'une aile dédiée à l'anatomie, dédiée dès l'origine à l'acquisition, conservation et présentation de la collection conçue dans un souci pédagogique; l'inauguration de la nouvelle construction a lieu en 1851, le musée actuel de la collection anatomique y demeure. A noter cette translation d'une collection anatomique à destinée pédagogique (méthode utilisée encore en Roumanie) au statut de musée des collections anatomiques, témoin d'un changement profond dans l'évolution de la médecine, dans un souci de respect et de conservation envers l'anatomie qui a constitué, ensemble avec la physiologie, le fondement de la médecine telle que pratiquée aujourd'hui.

Surgissent alors plusieurs questionnements: tout d'abord, quelle possibilité pour le Conservatoire à demeurer actuel, à faire évoluer les mœurs de cette société, à continuer à modeler sa culture?

D'égale importance, une autre question préliminaire se pose : quelle est la manière pour continuer à préserver cette collection, alors que son public même a profondément changé? Notons que le Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) avait déjà eu l'occasion de

rappeler en 2005² que la conservation de fœtus et d'enfants mort-nés dans des bocaux, outre le contexte précis du Conservatoire, était révélatrice du caractère périmé de telles pratiques.

Ce qui se justifiait naguère à des fins de pédagogie médicale ne se justifie plus actuellement au regard des progrès de l'imagerie et de la reconstitution des corps.

L'avis 111 du CCNE³ est sans équivoque : il est faux de croire que l'exposition ou la dissection sont indispensables pour connaître l'intérieur du corps humain. Qu'il s'adresse aux étudiants de médecine ou au grand public, l'enseignement de l'anatomie ne passe plus forcément par l'observation de véritables cadavres. L'avènement successif de la photographie, de la radiographie, de toutes les disciplines dérivées de la radiologie, l'édition d'atlas d'anatomie, des dessins et photographies en coupes fines, accès internet à un atlas en trois dimensions (un détenu condamné à la mort aux Etats-Unis avait donné son accord pour faire don de son corps à la science et ainsi être découpé en pièces anatomiques fines) ont rendu cette méthode obsolète.

En marge de ce paragraphe de l'avis 111 du CCNE, nous observons dans notre expérience que ce qui pourrait se jouer en arrière-plan de la dissection humaine c'est le contact avec le mystère de la mort, les représentations du corps mort et de la mort elle-même que le futur médecin, le futur initié dans l'art de la médecine se fait. Dans la salle d'anatomie, la prise de conscience de la finitude de la vie pourrait avoir lieu, les interrogations sur l'invisible qui nous habite en tant que vivants, le questionnement sur la beauté corporelle et son caractère éphémère pourrait se produire ; en contact avec le cadavre humain pourrait se révéler la responsabilité envers le prochain, qui guide tout au long de son exercice le médecin : cette extrême fragilité de l'humain engage la responsabilité.

Un argument supplémentaire pourrait nuancer d'avantage la réflexion autour de l'exposition du corps mort : une société où la mort est escamotée, violence et morts abstraites peuplent l'audio-visuel, où nous assistons à la banalisation du suicide sur les réseaux sociaux, comment préserver l'émotion face à la vie, outre les éléments d'analyse objective fournis par la pratique médicale ? Comment continuer à affirmer le principe de responsabilité pour autrui, dans les situations extrêmes de fin de vie ou de don d'organes ?

²Avis 89 CCNE, 2005 <http://www.ccne-ethique.fr/fr/publications/propos-de-la-conservation-des-corps-des-fœtus-et-enfants-mort-nés-reponse-la-saisine-du#.V7vlehLb3K8>, consulté le 1^{er} juin 2016

³ Avis 111 CCNE, 2011 http://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/publications/avis_111.pdf consulté le 1^{er} juin 2016

I.2. Le contexte peu connu :

A travers les siècles, les réflexions autour du corps humain ont été agrégés dans une lignée des théories du corps. Les fondements scientifiques de la médecine française reposent sur l'idée de l'homme-machine autonome. L'anatomie serait le fondement de l'étude de cette structure complexe. Les édits de l'église catholique replacent cette étude sous l'égide de la perfection de la création humaine.

Descartes au XVIIe siècle a pensé les bases des sciences en séparant le corps de la pensée même.

« C'est la condition du cogito : l'esprit (mens) doit se distinguer de ses perceptions et de ses sensations en tant qu'elles l'affectent. Le corps ne peut être perçu que comme objet extérieur à moi, au moins toutes les fois que je pense. Ce corps-objet peut alors se définir géométriquement (longueur, largeur, épaisseur), et quantitativement. Le corps devient un espace mesurable, c'est un corps physique. »⁴

En médecine, la voie de la connaissance et du progrès est empruntée. Le corps médical, solide construction sociale, par opposition aux corps singuliers des démunis, utilisait la dissection des corps morts comme moyen pédagogique dans la lignée directe du cogito de Descartes. Mais quelle était au fait la représentation qu'avait du corps mort le corpus médical il y a deux cents ans, à l'époque de la construction de l'aile destinée à l'anatomie à l'Ecole de Montpellier ?

Une réponse possible est apportée par les analyses historiques et sociologiques de David Le Breton. Un descriptif vif, suscitant volontairement des émotions, des réactions, est fait de l'acte de dissection, sacrilège dévoilant l'intimité ultime de l'homme :

« L'homme qui animait ces membres est l'hôte désormais disparu d'une chair proposée à la curiosité publique ou à celle d'une poignée d'étudiants et de médecins. Son visage persiste encore un instant sur un enveloppe indifférente, une sorte de signature provisoire sur laquelle il est inutile de s'arrêter. Les chairs à nu, le ventre ouvert sur des viscères enchevêtrés, le crâne

⁴ Giromini, F : *Psychomotricité-les concepts fondamentaux* ch.3- les fondements théoriques de la psychomotricité.
Source : <http://www.chups.jussieu.fr/polysPSM/psychomot/fondamentaux/index.html> ; consulté le 13 juillet 2016

scié, la peau écorchée, les muscles flasques et rouges, toute pudeur disparue, on fouille le corps sans autre forme de scrupule au nom de l'impératif supérieur du savoir. »⁵

Les médecins étaient et sont animés de cette insatiabilité de connaissance, de compréhension de l'articulation subtile entre l'anatomie et la physiologie humaine et celle du monde des vivants. Le corps mort devient subitement objet d'étude, de profonde compréhension du monde. La description sociologique de la représentation du corps mort se déchiffre dans une clé plutôt critique :

« Le bonheur qui saisit l'anatomiste devant les subtilités d'agencement du corps humain qu'il morcelle est l'expression du vertige qu'il éprouve lui-même à se hisser au rebours de Dieu, mais au même niveau. (...) La dissection prend l'organisme à la lettre des matières qui le constitue. Elle tente d'arracher leur secret au corps et à la mort, et poursuit une quête des origines en fouillant la matrice ou les organes sexuels de la femme ou de l'homme. Les anatomistes oublient que l'homme n'a jamais accès au monde qu'à travers la métaphore, cette projection continuelle de sens et de valeurs qui humanise le monde en créant le lien social. (...) Jusqu'au XIX^{ème} siècle, l'anatomie est pour certains médecins le lieu de conversion insaisissable de l'horreur en délice, une forme clandestine et enivrante de jouissance qui prend la volonté scientifique comme prétexte. »⁶

L'analyse des corps morts, des variantes anatomiques, ont permis l'élaboration de l'anatomie normale et la création du morbide, du maladif, du monstrueux. Les représentations médicales du XIXe siècle ont dû contribuer à la construction sociale de la maladie, des représentations collectives des peuples exotiques, des traits physiques distinctifs des criminels. Ils ont créé la norme.

Un autre aspect peu connu, malgré l'énorme travail de conservation entrepris, reste l'identité de ces corps exposés. Ils s'y croisent des corps identifiés intègres, ou non entiers, des corps anonymes entiers ou des corps anonymes dépecés, jusqu'au nom de préparation anatomique. L'anonymat des corps exposés éloigne davantage l'altérité, rend peut-être plus soutenable leur présence devant le regard du visiteur. Leur identification, leur inscription dans la

⁵ Le Breton D. La chair à vif. De la leçon d'anatomie aux greffes d'organes. Paris : Métailié ; 2008 ; p 19-21.

⁶ Ibid.

lignée des générations des humains, emprunterait-elle une voie éthique d'évolution du Conservatoire ?

I.3. L'objectif de l'étude et l'émergence de la question éthique :

C'est un musée des horreurs !' note sur la toile un internaute, après une visite lors de l'ouverture exceptionnelle pendant la nuit des musées. Quelle représentation du corps mort peut avoir cette société ? La question est légitimement suscitée par l'ouverture au public de la collection d'anatomie. Le monde médical ne se sert plus de cette collection, dont elle était garant de dignité et de non exploitabilité, mais aujourd'hui c'est le public qui y a accès. Y a-t-il inversion de représentations?

La question de recherche :

Quelle est la représentation du corps-mort dans notre société ? S'agit-il d'une rencontre avec un objet, certes aux attributs esthétiques, ou bien d'une rencontre avec un sujet ? Si c'est bien un sujet, comment cet Autre, situé à l'extrême de ce que nous pensons comme altérité continue à exister? Est-ce que le corps mort fait encore acte de présence ?

II. Matériel et méthode :

La méthode de travail descriptive a été choisie par l'auteur du mémoire en raison de la complexité du sujet du corps mort et de sa transdisciplinarité. L'étude se sert dès l'origine d'une intuition éthique: le descriptif des pièces constitutives de la Collection Anatomique et le vécu de l'auteur pendant la visite ont servi de point de départ à la réflexion.

La collection anatomique montpelliéraine s'enrichit de la vaste collection parisienne Orfila-Rouvière (notons également que le musée anatomique de Lyon a changé récemment d'emplacement, dans des locaux éloignés des étudiants en médecine).

Jugée désuète pour l'enseignement anatomique actuel, l'exposition des anatomisés, des écorchés est actuellement un bien patrimonial muséal. Les futurs médecins peuvent y avoir accès au même titre que les visiteurs.

Les historiens ou les historiens de l'art ouvrent une autre voie de compréhension du Conservatoire. Ils classent et répertorient, afin de donner sens à la collection : collections et préparations anatomiques, embryologie, neuro-anatomie, anthropologie, anatomie comparée ; sont décrites les différentes techniques de conservation, comprenant injections de substances

chromatiques, ou de fixation, inclusions, diaphanisation, corrosion, plastination. Leur conservation et leur restauration font l'objet d'un domaine bien précis de travail.

La visite commence dans l'aile spécialement réalisée, avec des murs et des plafonds décorés des représentations d'illustres médecins. Une salle profonde se dévoile pas à pas. A gauche, une vitrine spécialement conçue abrite les bocaux anatomiques des fœtus malformés, des êtres étranges, non viables. Rencontre pleine d'interrogations. A droite ce sont des outils chirurgicaux, des brancards rudimentaires, des instruments en métal, et des ossements. Dans les vitrines centrales sont exposés les appareils reproductifs féminins et masculins, puis l'anatomie comparée des mêmes systèmes. Des préparations minutieuses mettent en évidence l'arborescence de la circulation intra-rénale, puis celle du système digestif, du cœur et la circulation artérielle générale. Les pièces anatomiques cohabitent avec des cires anatomiques d'une remarquable précision et d'une intrigante esthétique. Dans les vitrines latérales sont exposés des squelettes (il est de coutume à notre regard d'observer la mort sèche, à travers les leçons de biologie, les enseignes des pirates, les représentations médiévales dans les cathédrales). L'un de ceux-là a fait l'objet de publication dans une revue de chirurgie de l'époque : césarienne chez une femme atteinte de cyphose et scoliose, dont le squelette déformé témoigne de la prouesse du chirurgien. Surgissent des questionnements liés à l'histoire de la personne, à l'histoire de son bébé, à la douleur qu'elle a dû ressentir. La majorité des constituants de la collection date du milieu du XIXe siècle (la collection Orfila date de 1847). N'oublions pas qu'une génération humaine se constitue tous les 27 ans. Il pourrait s'agir d'une arrière arrière-grand-mère d'une personne de notre temps.

Plus loin, les témoins sans équivoque d'une anthropologie raciale et d'une criminalistique anthropologique : des têtes de différentes populations, issues des colonies, des têtes des criminels. Victorine porte un nom, sa tête est conservée et des répliques en plâtre ont circulé à l'époque. Une autre est visible non loin : facile à reconnaître, un double nez, des arcades disparates, des yeux en amande. La préparation sèche de la peau de la tête est présentée à côté du crâne de ce visage de « monstre » ayant vécu une cinquantaine d'années. D'autres répliques en plâtre afin d'illustrer les pathologies portent le nom des personnes dont elles sont la représentation.

Les cires anatomiques, les organes surdimensionnés en papier mâché et qui portent les traces des manipulations peuplent une grande partie du fond de la salle. Les différentes maladies vénériennes ou atteintes déformantes de la syphilis, ou des maladies déformantes des vaisseaux

lymphatiques sont immortalisées à travers des moulages, des masques des vivants, témoins de souffrances et de maladies.

Dans une autre vitrine, un fœtus âgé de 4 mois, entièrement formé, un être humain en miniature, qui donne à penser l'intention de l'avortement. Dans un autre endroit, la peau d'une main avec les phanères, ou la peau toute entière d'un homme jeune sont présentées. Le regard contemporain, traversé par les atrocités des camps nazis, peut s'interroger sur la justification, outre la virtuosité de l'anatomiste, de l'exposition de ces éléments.

Comme pour alléger le regard, dans les vitrines suivantes apparaissent les globes et les coussins de présentation, comme pour les reliques, avec une connotation religieuse ou tout au moins respectueuse, afin de protéger du regard un frêle organe conservé.

Les dernières vitrines centrales dévoilent au visiteur les moulages de *gueules cassées*, ainsi que de fragments osseux déchirés par les éclats d'obus de la première guerre mondiale. Les dispositifs créés pour les réparer, les miniatures en plâtre des personnes revenues mutilées de la guerre, traumatisées, adoptant des postures spécifiques sont une référence historique sans équivoque. Le visiteur ne sort pas indemne de cette visite. Familier aux sciences médicales ou paramédicales ou bien néophyte, la charge symbolique, politique, existentielle de cette collection demeure présente longtemps.

Comment trouver le langage de l'éthique ? L'auteur a choisi de questionner les autres sciences qui traitent du sujet complexe de la mort à travers les représentations du corps mort. Demeure également une difficulté à approcher le sujet en raison du rebond à la vie que renvoie la pensée à la mort et au corps mort.

II.1. Histoire :

La pensée occidentale, s'inscrit dans une tradition fondée il y a plus de 2400 ans, dans la Grèce de Platon puis d'Aristote, ayant proposé deux voies différentes, mais basées sur la logique et la rationalité.

Les grecs anciens considéraient le corps comme inviolable, les dissections humaines étaient impensables, la dépouille devait être enterrée, dans le respect le plus complet des rites. Aristote réalise des dissections sur des animaux, morts ou vivants, établit l'anatomie comparée, mais malgré l'assimilation du corps à un revêtement inutile, périssable, le corps humain demeure intact. L'empire romain prodigue le même respect pour le corps mort, les rites d'incinération sont respectés. Seule parenthèse dans cet interdit : l'Alexandrie des Ptolémées, où se croisent

stoïciens, platoniciens, médecins : des vivisections même sur des condamnés à mort sont prodiguées.

Plus tard, Galien, établi à Rome et écrivant en grec, en respectant cet interdit de la non dissection du corps humain, observe des squelettes, un corps non enterré par punition pour ses actes, soigne les blessures des gladiateurs, étudie l'anatomie des animaux, par comparaison à celle de l'homme, dans la même tradition hippocratique. La redécouverte de Galien, son ascendant à Montpellier du XII^{ème} siècle après sa traduction (nota bene : la langue grecque avait été oubliée et remplacée par le latin de l'empire romain) constitue la base des premiers ouvrages anatomiques qui étaient en fait des commentaires de ses écrits.

Pendant le XIII^{ème} siècle, la famille royale en France se donne plusieurs lieux de sépulture dans les haut-lieux de spiritualité de l'époque, le démembrement du corps n'étant pas un empêchement à la résurrection ; la bulle papale de Boniface VIII '*detestande feritatis*' y met fin. Les écrits de Saint Thomas d'Aquin au XIII^e siècle, expriment l'horreur devant la dissection, mais considèrent que la dépouille de l'homme frappé par la mort n'est plus du monde sensible, que le chrétien n'a pas à se préoccuper de son corps; cela revient aux vivants; leur responsabilité y est entièrement engagée. Notons le terme responsabilité, utilisé ici dans une clé religieuse et faisant retour dans les écrits philosophiques lévinassiennes.

Au XIV^{ème} siècle, les premières institutions spécifiques d'assistance sont créées en milieu urbain, mais la pratique médicale reste liée à la pratique religieuse car la maladie est une punition divine : maladie équivaut à un péché à expier.

A l'Université de Montpellier, une ordonnance spéciale de Louis d'Anjou permet au XIV^e siècle l'utilisation des cadavres : un corps anatomisé tous les deux ans, selon les statuts de l'Université rédigés en 1340.⁷

Guy de Chauliac distingue 4 utilités de l'anatomie, hiérarchisées dans son ouvrage publié en 1363, *La grande chirurgie* : démontrer la puissance de Dieu, discerner les parties affligés, prévoir les futures dispositions du corps, guérir les malades.⁸

Au XV^e siècle, l'apparition de la perspective fait basculer le statut de la connaissance : l'homme occupe ainsi une place dans l'espace. Cet intérêt se manifeste aussi bien dans le

⁷ Le Breton D. La chair à vif. De la leçon d'anatomie aux greffes d'organes. Paris: Métailié ; 2008 ; p69.

⁸ Ibid.

domaine des découvertes, des arts (Léonard de Vinci ou Michel-Ange dissèquent les corps humains) et de l'investigation de l'anatomie du corps (jusque-là interdit ; car disséquer le corps revenait à profaner l'âme). Représentation extérieure et recherche de la structure intérieure du corps humain se complètent.

Les dissections jusqu'au XVI^{ème} siècle demeurent extrêmement restreintes en nombre de cadavres anatomisés, que en nombre de participants/observateurs. L'église catholique est toujours consultée, elle accompagne les processus.

Le XVI^{ème} siècle voit l'apparition de l'amphithéâtre, lieu de représentation de la leçon d'anatomie.

L'histoire de l'anatomie avec ses nombreuses dissections au XIX^{ème} siècle, impliquait malheureusement encore le vol de cadavres dans les hôpitaux, l'enlèvement des pauvres que nul ne réclame, l'utilisation des exclus : condamnés à mort, pendus, pauvres, noirs ou populations indigènes aux Etats-Unis, ou bien juifs. En Angleterre, le meurtre servait à approvisionner les tables d'anatomie : le sacrifice humain délibéré perpétré afin d'assurer le savoir.⁹ Un essai d'analyse en passant par le crible éthique, placerait ces actions justifiables par leur fin dans une optique utilitariste, visant le bien pour le plus grand nombre. La visée éthique déontologique, plus répandue actuellement en France, mais non présente il y a deux cents ans, n'aurait pas justifié l'utilisation des corps des exclus, des démunis, par rapport à une référence morale intangible.

II.2. Anthropologie :

Les mythes originaires chez les grecs anciens pensent l'homme ayant quatre bras, quatre jambes et deux têtes. Zeus, de la seconde génération de démiurges, crée l'homme et la femme par une coupure en deux, le nombril restant comme témoin de cet acte de séparation.

L'articulation de la pensée dualiste, attachant l'âme à son origine divine et le corps à l'incarnation de l'âme déchue, se trouve structurée dans les thèmes de l'oeuvre philosophique de Platon.

La nécessité des réincarnations après la mort, propres aux religions orientales archaïques, étaient le signe d'une âme insuffisamment purifiée, la représentation du corps mort serait alors

⁹ Alberti J M M. *Morbid curiosities Medical Museums in XIXth century Britain* Oxford University Press; 2011 p147.

celle d'une enveloppe hostile, liée à la souffrance et au mal, vouée à être brûlée et refondée dans la nature. Pour l'argumentation de Platon, purifiée, l'âme retourne vers son essence divine, entièrement extérieure par rapport au sensible, en un mot immortelle.

En revanche, le corps, substance ontologiquement distincte, existante par elle-même, serait en antagonisme/opposition permanent/e avec l'âme: lieu de liaison déshonorante d'avec celle-ci, d'emprisonnement, un obstacle à la connaissance; l'action même que le corps se donne lui est entièrement communiquée par l'âme.

Dans l'épopée homérique reprise par les grands tragiques grecs (Eschyle et Sophocle), il est absolument nécessaire d'enterrer le cadavre, pour que l'âme puisse se séparer du corps afin de rejoindre le royaume des ombres et se régénérer, puis dans un autre corps: ce qui explique l'acharnement d'Achille à ne pas vouloir enterrer Hector et celui d'Antigone à vouloir enterrer son frère Polynice, car c'est la pire tragédie qui puisse arriver à l'homme.

La religion hébraïque, argumente l'unité de l'âme et du corps, leur création commune, des substances semblables (l'âme 'anime' le corps); une naissance synchrone (l'âme ne subsistera pas après la mort du corps) car ce qui leur précède, l'essence divine, c'est l'Esprit de Dieu.

« Alors Yahvé Dieu modela l'homme avec la glaise du sol, il insuffla dans ses narines une haleine de vie et l'homme devint un être vivant »¹⁰

La chair dans l'acceptation hébraïque se comprend comme l'homme, l'être vivant tout entier.

La mort contemporaine s'est cachée (l'hôpital serait le lieu de trépas d'une majorité de personnes en France), elle s'est tue (les soins de thanatopraxie, les chambres funéraires, les cimetières en dehors de villages/villes, la réduction du cérémonial d'enterrement, les incinérations très fréquentes, la dissimulation du vêtement noir de deuil).

En même temps, le massacre du 13 novembre 2015, suivi hélas de plusieurs autres, fait irruption avec violence : sous le regard public, des corps-morts exposés, sans auto censure de la part des médias. Il ne s'agit plus de morts éloignés, en quelque sorte réifiés, mais des membres de la même communauté, de l'Autre reconnaissable, proche, envers lequel l'identification serait facilement possible. L'Occident sécularisé voit naître des rituels laïcs de deuil, afin de rendre le

¹⁰ Genèse II,7, site contescreation.free.fr/04-La_Genese.html consulté le 16 août 2016

fardeau plus supportable, afin d'organiser le chaos. Le même constat avait été fait par les anthropologues américains après le 11 septembre 2001, avec toutefois une autocensure des médias à la diffusion des images choquantes:

*« La représentation des corps innocents, dans un contexte non fictionnel récent, reste un interdit en Occident ».*¹¹

Comment éviter alors une apologie des corps ? Comment conduire à une réflexion sur la notion de personne, d'humanité ?

C'est en puisant dans l'expérience des soignants, en écoutant leurs récits, que la question de l'altérité s'enrichit : c'est peut-être à la condition d'un autre, fondamentalement étranger à moi-même, que la vision de son corps m'est possible à soutenir sans effondrement. Du côté des patients, il y a parfois nécessité d'un dédoublement, d'une franche rupture (similaire à une déréalisation d'une durée limitée) dans le présent du soin pour que l'acte soignant puisse être réalisé.

Est-ce que la présentation d'un corps mort dans les collections anatomiques, voire dans une exposition d'art mettant en scène le corps mort peut susciter ce même type de liens ?

II.3. Psychiatrie :

Les corps morts présents dans la collection anatomique, les moulages réalisés ne concernent pas uniquement le descriptif anatomique normal avec ses variantes, sont également exposés des corps mutilés (gueules cassées, fragments d'os fracturés ou déformés par les projectiles), corps ayant souffert des déformations osseuses suite aux maladies. Les moulages en cire anatomique décrivent des maladies vénériennes, dermatologiques ou vasculaires. D'une part il s'agit certes d'artéfacts, mais qui renvoient fortement aux sujets confrontés à la maladie ; d'autre part, l'accent pédagogique mis sur la maladie peut contribuer à la réification de ces mêmes sujet. Leur position même de sujet semble difficile à soutenir.

Un parallèle intéressant pourrait se réaliser entre le vécu de la maladie, désarticulant l'union psychisme corps, et le vécu du visiteur du Conservatoire d'Anatomie, confronté lors de sa visite non seulement à une désunion corps-psychisme, mais à une désarticulation du corps physique devant lui présenté, morcelé, méconnaissable.

¹¹ Girel S. Soldini F coord. La mort et le corps dans les arts aujourd'hui. Paris : L'Harmattan, coll. « Sociologie des Arts » ; 2013. Gaudez F « Le motard mutilé ou le motèque immolé. Mort, corps, science-fiction : une approche socio-anthropologique » p. 33

« Le corps est une matière première pour se construire, même s'il se dérobe parfois, même s'il est aimé et haï, investi ou maltraité. Nous savons depuis les recherches d'Anzieu,, Houzel, Metzler, Golse, Haage, et Tustin, que le corps est la voie royale de la psychisation et de l'émergence de la pensée. La maladie convoque à un rendez-vous précis, celui de la souffrance et de l'identification avec le corps malade. »¹²

Cet Autre défiguré, morcelé, habité autrefois par une maladie immortalisée par les procédés de conservation, attire et repousse. Ce moi-peau (Anzieu) est à la fois une enveloppe contenant et limitante (leurs yeux sont fermés, le regard absent). Notre regard confronté au non regard de l'autre n'est qu'une apparente limitation. L'autre se dévoile à nous, nous le percevons, puisqu'il se dévoile à nous.

En effet, le corps mort n'a plus cette possibilité de la personne qu'il était, malade même, de passer des étapes afin de passer d'une position de contrainte à une position d'action, de manifester clairement le devenir objet-sujet, au cœur de l'enjeu existentiel de l'événement de la maladie: la fragile condition corporelle est seule présente, nous pouvons deviner la tension de la souffrance, de l'histoire personnelle du sujet.

Poser la question de la représentation du corps à des personnes malades convoque l'interrogation des représentations du corps mort, situation impensable¹³ pour des personnes en situation d'acteurs engagés : soignant ou soigné, les uns et les autres engagés dans un combat pour le maintien de la vie.

La psychanalyse attire l'attention sur la possibilité des fantasmes, des désirs, des noirceurs suscitées par la vue des corps morts.

II.4. Philosophie :

Les écrits de Platon accordent une importance à l'exercice physique, à l'allure et à la posture du corps, éléments du mouvement, soumis au changement et à la décrépitude, que l'homme grec se doit d'entretenir, afin de faire paraître dans le visible les qualités de l'âme invisible. Il serait inconcevable de pratiquer les dissections humaines.

¹² Remacle M. Belgique : atelier philo et école à l'hôpital Diotime, n°40 (04/2009), site <http://www.educ-revues.fr/DIOTIME/AffichageDocument.aspx?iddoc=39014> consulté le 2 août 2016

¹³ Remacle M. Belgique : atelier philo et école à l'hôpital Diotime, n°40 (04/2009), site <http://www.educ-revues.fr/DIOTIME/AffichageDocument.aspx?iddoc=39014> consulté le 2 août 2016

Plus encore, la conception hippocratique du corps, de la maladie, nous parvient également dans les écrits de Platon :

« *L'âme construit le corps en trois régions essentielles : la tête qui contient la partie immortelle de l'âme et qui est le siège de la raison ; la partie entre l'isthme du cou et le diaphragme qui est le siège du courage (le cœur, la respiration) ; la cloison qui sépare le thorax de l'abdomen qui est le siège des désirs et de l'ardeur. La maladie ou la folie se communiquent à l'âme et la contaminent car la maladie est le résultat d'un désordre ou d'une violence faite au corps.* »¹⁴

Aristote, 'attentif aux manifestations du vivant', affirme la solidarité de l'âme et du corps, leur contemporanéité absolue fondée sur leur identité substantielle.¹⁵

« *si l'oeil, en effet, était un animal, la vue serait son âme car c'est là la substance formelle de l'oeil. Or l'oeil est la matière de la vue, et la vue venant à faire défaut, il n'y a plus d'oeil, sinon par homonymie, comme un oeil de pierre ou un oeil dessiné* »¹⁶

Pour Aristote et ses contemporains, le corps est un composé fini, comme l'ensemble du monde physique, dont la nature est précisée par l'existence du mouvement : « *le mouvement est inséparable du corps* ». Le corps mort, pour Aristote, le corps sans le mouvement donc, n'est « rien », et le mouvement sans le corps est une pure abstraction.

Comment plus de 2400 ans après les écrits d'Aristote, qui ouvre la voie rationnelle en soumettant le corps humain aux lois de la physique et de la logique, percevons-nous le corps humain actuellement ?

¹⁴ Giromini, F : *Psychomotricité-les concepts fondamentaux* Source : <http://www.chups.jussieu.fr/polysPSM/psychomot/fondamentaux/index.html>

¹⁵ "des penseurs ont estimé que l'âme ne peut être ni sans un corps ni un corps : car elle n'est pas un corps, mais quelque chose du corps. Et c'est pourquoi elle est dans un corps, et dans un corps d'une nature déterminée, et nullement à la façon dont nos prédécesseurs l'adaptaient au corps, sans ajouter aucune détermination sur la nature et la qualité de ce corps' Aristote, *De l'âme*, II,2,414a,20-25 cité dans Pierre CLAIR, Henri Dominique SAFFREY, « ÂME », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 5 août 2016. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/ame/>

¹⁶ *Id. De l'âme* II,412b,20 cité dans Pierre CLAIR, Henri Dominique SAFFREY, « ÂME », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 5 août 2016. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/ame/>

Le Conservatoire d'anatomie témoigne de cette préoccupation à nommer, à hiérarchiser, à répertorier : le corps humain est devenu objet de la science, descriptible, divisible. Les vitrines du Conservatoire font le parallèle par organes entre l'anatomie des animaux et celle des humains, trient les expôts par système, en étroite liaison avec les acquis des connaissances physiologiques. Indéniablement, l'esprit cartésien, héritier des idées platoniciennes et de la méthode aristotélicienne habite les lieux.

Le *cogito* proposé par Descartes au XVII^e siècle implique le *je*, siège de la pensée, esprit, à l'écart des perceptions et sensations; le corps est perçu comme extérieur *au je/ à moi*, il devient corps-objet, corps-espace.

Le XX^e siècle, auquel l'auteur de ce mémoire appartient par sa mentalité et par sa naissance, semble porter jusqu'à l'absurde l'idée de corps-objet. La seconde guerre mondiale, révèle l'indescriptible inhumanité des camps nazis. Plusieurs réflexions philosophiques, dans le domaine de la philosophie de la connaissance ont surgi dans le temps-espace profondément marqué par cette faille des exterminations nazies.

Une possible voie, celle de la conciliation, de l'ouverture, est apportée par la philosophie de Paul Ricoeur. Au *moi* se substitue le *soi*, plus modeste, plus impersonnel, et ainsi, plus ouvert à l'altérité. A partir d'une analyse du langage s'élabore un système philosophique où le *je* cède sa place à « l'autre », dans un souci d'égalité au sein d'une pluralité. « *Soi-même comme un autre* » est pensé comme principe de sollicitude, de responsabilité, de justice.

Sa réflexion nous emmène à la recherche de la juste mesure, le point de conciliation entre la philosophie morale, subordonnée à l'impératif catégorique de Kant ('agis de telle sorte que tu sois une fin en soi'), et l'éthique individualiste ('fais ce qui est bon pour toi'). Nommée sagesse pratique, son système philosophique surmonte l'ambiguïté du sujet comme substance philosophique, en le considérant avant tout un choix moral (en s'inscrivant ainsi dans la lignée de la philosophie morale et d'une éthique déontologique). Mais la source de la norme sociale n'est plus l'individu, mais la pluralité d'individus. Universaliser la maxime kantienne devient équivalent d'une pensée dans un souci de l'autre.

Emmanuel Levinas a une vision de l'éthique comme éthique de l'Autre ou éthique de la Différence dans le sens où la Loi s'enracine dans l'immédiateté de l'ouverture à l'Autre, ou le *tu* l'emporte sur le *je*. La loi ne dit pas ce qui est, mais impose l'existence de l'autre. L'éthique est la loi de l'altérité fondatrice ; une éthique prônant la différence (différent de soi) et la tolérance. Une observation est toutefois nécessaire : cette reconnaissance de l'autre se fait à travers le

visage, une reconnaissance de ce qui est profondément et immédiatement humain. Les corps morts ou les masques anatomiques peuvent conserver leur visage, mais pas toujours, mais eur regard a disparu. En quelle mesure le *tu* pourrait demeurer comme ce à partir duquel le *je* s'éprouve éthiquement ?

Dans son ouvrage *Phénoménologie de la perception*¹⁷, Maurice Merleau-Ponty pense le corps et la corporéité. Ainsi, dans le chapitre qui lui est dédié, le corps propre (le corps phénoménal) est explicité: quelque chose qui ne peut pas être objectivé ni objectivant, il exerce une fonction de reconnaissance; il exprime une manière particulière de se projeter et d'exister dans le monde. C'est le terrain commun qui réunit physique et psychique. Le corps phénoménal est celui de l'expérience (vue pré-objective) actuelle et de l'histoire individuelle. Il serait ainsi un sujet incarné.

C'est à la reconnaissance de l'Autre, de son histoire de sujet incarné, malgré le corps morcelé devant nous présenté, c'est à la difficulté de soutenir cette altérité extrême, que la réflexion éthique se construit.

Le philosophe considère que cette permanence du corps propre sert de fond à la permanence relative des objets; elle assure un contact continu avec le monde comme horizon de l'expérience. Dans quelle mesure la représentation que nous nous faisons du corps mort pourrait-elle encore soutenir une relation de sujet avec le monde? Ne s'agirait-il plutôt de cette permanence ? Est-ce que le sens « trace dans le monde » que Merleau-Ponty attribue au corps phénoménal ne pourrait-il être employé vis-à-vis du corps mort ?

De nombreuses références psychologiques, psychanalytiques, physiologiques, physiopathologiques ont nourri les réflexions philosophiques de Merleau-Ponty; ses interrogations font écho à notre réflexion suscitée par la visite du Conservatoire d'Anatomie:

« Ainsi l'extéroceptivité exige une mise en forme des stimuli, la conscience du corps envahit le corps, l'âme se répand sur toutes ses parties, le comportement déborde son secteur central. Mais on pourrait répondre que cette « expérience du corps » est elle-même une

¹⁷ Merleau-Ponty M, *Phénoménologie de la perception*, Paris : La Librairie Gallimard, NRF, 1945, 531 pp. Collection Bibliothèque des idées. Édition numérique réalisée le 3 avril 2015 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec

« représentation », un « fait psychique », qu'à ce titre elle est au bout d'une chaîne d'événements physiques et physiologiques qui peuvent seuls être mis au compte du « corps réel » »¹⁸.

Nous nous trouvons devant une description toute aussi puissante que le dévoilement d'une leçon d'anatomie, mais qui représente le corps comme condition permanente de l'expérience; il constitue la première ouverture perceptive envers le monde.

*« Mon corps n'est-il pas, exactement comme les corps extérieurs, un objet qui agit sur des récepteurs et donne lieu finalement à la conscience du corps ? N'y a-t-il pas une « intéroceptivité » comme il y a une « extéroceptivité » ? Ne puis-je pas trouver dans le corps des fils que les organes internes envoient au cerveau et qui sont institués de la nature pour donner à l'âme l'occasion de sentir son corps ? La conscience du corps et l'âme se trouvent ainsi refoulées, le corps redevient cette machine bien nettoyée que la notion ambiguë du comportement, a failli nous faire oublier. »*¹⁹

Le corps habituel ne se retrouve pas en opposition avec le corps phénoménal, il contient des gestes, des schémas qui s'opposent à la déchéance de l'individu, qui l'affirment en tant que être autonome, lui assurent le mouvement qui permet la rencontre avec le monde comme horizon de perception. Qu'en est-il de ce même corps habituel, présenté devant nous au Conservatoire, qui a cessé tout mouvement ? Il a toutefois laissé une sensation du mouvement passé, qui perdure au-delà de ses rencontres avec le monde sensible; cette même sensation se traduit comme un sentiment chez le visiteur, sentiment qui en est la forme spirituelle.

Afin de distinguer sa pensée de Descartes, dans une autre possible réponse au *je* cartésien²⁰, Merleau-Ponty réfute le dualisme corps-âme avec la subordination du premier au deuxième, et démontre pas à pas la subjectivité du corps, l'ambiguïté qui s'y manifeste en raison des interférences entre les deux couches du corps: le touchant-touché, le voyant-vu. La compréhension de cette ambiguïté serait liée au Temps.

¹⁸ Id ; p 111

¹⁹ Merleau-Ponty M, *Phénoménologie de la perception*, Paris : La Librairie Gallimard, NRF, 1945, 531 pp. Collection Bibliothèque des idées. Édition numérique réalisée le 3 avril 2015 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec. pg 111

²⁰ « C'est parce qu'il est une vue préobjective que l'être au monde peut se distinguer de tout processus en troisième personne, de toute modalité de la *res extensa*, comme de toute *cogitatio*, de toute connaissance en première personne, - et qu'il pourra réaliser la jonction du « psychique » et du « physiologique ». » *id.* pg 116

« *La fusion de l'âme et du corps dans l'acte, la sublimation de l'existence biologique en existence personnelle, du monde naturel en monde culturel est rendue à la fois possible et précaire par la structure temporelle de notre expérience* »²¹

Le sujet du mémoire, la représentation du corps mort, est une problématique indéniablement liée au temps et également au regard; l'auteur du mémoire ne va pas développer une partie consacrée à l'explicitation de ces concepts.

II.5. Sociologie :

L'angoisse devant la mort, son mystère demeurent intacts; personne n'en revient pour témoigner en chair et en os. Le rituel permet d'organiser le rapport de l'individu à l'universel.

Comment alors traduire ce qui s'expose dans le Conservatoire ? Une corporéité qui survit à la mort ?

Dans les hôpitaux, l'institution remplace la ritualisation ; elle est garante de la dignité de la personne: tout est codifié, afin de garder la trace de celui que le défunt a été. Cette garantie implique une dimension politique attribué à la dignité humaine; elle remplace la notion de sacralité de la vie, témoignant ainsi d'une profonde laïcisation des mœurs (les Hôtel-Dieu ont cessé leur existence par décret en 1905) sans bouleversement apparent de l'ordre social.

La sociologue D. Memmi²² remet en question l'observation argumentée de la mort contemporaine escamotée : s'agirait-il d'une confiscation de notre intimité ? Les pouvoirs publics font-ils irruption dans le domaine de notre propre corps, instrumentalisé ? La liberté d'utilisation des corps est limitée par l'adoption des principes juridiques type dogme de l'indisponibilité du corps. L'avortement, la contraception, le changement de sexe sont dépenalisés, mais la prostitution et le droit de disposer de son corps ne le sont pas²³ (un citoyen suisse, Tim Steiner a vendu sa peau tatouée par l'artiste Wim Delvoye à un collectionneur; de son vivant, il est exposé, puis, à sa mort, sa peau va être prélevée et conservée comme œuvre d'art). Notons qu'entre pays d'Europe, voisins géographiquement, il y a des différences dans la compréhension du principe d'autonomie, perçu en Suisse comme principe princeps, souverain. Il permet la légalisation de l'euthanasie, du suicide assisté, de la décision personnelle concernant

²¹ Ibid. pg 121

²² Memmi D. *Vers une confession laïque ?* cité in Barrillo D. *Bioéthique* ; Paris : Dalloz, 2011, p 59

²³ Contribution au débat concernant les Droits de l'Homme, bioéthique et rapport au corps, site cncdh.fr/article.php3?id.artcile493. consulté le 1^{er} juin 2016

son propre corps physique (prostitution, tatouage et modifications corporelles, vente de son corps). Il est reproché une conception univoque en France de la dignité humaine, jusqu'à protéger l'individu de lui-même.

L'auteur de ce mémoire a cherché à maintenir vif, au cœur de la réflexion, le constat des historiens de mœurs concernant la mort escamotée. Mais il est vrai que cette conception de la dignité de la personne comme principe princeps d'éthique raisonne avec l'attitude de l'auteur du mémoire dans sa pratique de médecin. Nous restons attentifs à la thèse de M Foucault qui attire l'attention sur le fait que le pouvoir étatique ne s'exerce plus sur les âmes, mais sur le corps et la vie des individus: l'obstination à une prolongation de la vie, vers l'immortalité et vers l'oubli sont des constantes de notre société. Cet oubli peut expliquer en partie l'appauvrissement des symboles, l'appauvrissement des représentations.

II.6. Droit :

Pour le Droit, le corps-mort est un objet, une chose inviolable ; toutefois, afin d'éviter certaines dérives de non respect dû aux corps-morts, de réification du cadavre, des considérations actuelles semblent réorienter les articles de loi, vers la considération du cadavre comme une personne. Cette transition entre l'application des règles générales, des principes et l'analyse du singulier, du concret est le lieu et le propre de l'éthique.

En est-il de même quand il s'agit des pièces anatomiques ? La loi française, dans le Code Civil, l'article 16-1-1 et suivants²⁴ prévoient que :

« Le respect dû au corps humain ne cesse pas avec la mort, et les restes des personnes décédées, y compris les cendres de celles dont le corps a donné lieu à la crémation doivent être traités avec respect, dignité²⁵ et décence ».

Dans ce souci d'affirmer la primauté de la vie, le même article de loi nuance le propos concernant le statut juridique du fœtus : sujet de droit mais pas une personne quand il s'agit des bœux anatomiques des fœtus malformés, ou bien des embryons cryogénisés. Cette prise en

²⁴ Article 16 Code civil

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070721&idArticle=LEGIARTI00019983158> site consulté le 5 novembre 2015

²⁵ Le concept philosophique est emprunté à la jurisprudence : Jacques Ricot propose trois sens du mot dignité: essence de l'être humain, image de soi, affirmation de soi.

compte comme sujet de droit leur confère une protection : interdiction du clonage du génome humain, interdiction des expérimentations sur les embryons. En tant qu'objet de droit mais pas chose, le désir ou la nécessité d'interruption de grossesse est également légale.

Les principes du corps humain dans la législation française sont : l'indisponibilité et non patrimonialité (en opposition avec une conception autorisant toute forme de commerce avec son corps au nom de l'autonomie décisionnelle), la dignité, l'intégrité, l'inaliénabilité.

Mais la persistance du corps mort après la disparition de la personne vivante et son absence de statut juridique font actuellement de vifs débats dans le monde juridique : penser l'impensable semble nécessaire quand le corps est conservé au-delà des limites de la vie : l'usage post-mortem des corps, individuel ou sociétal réclame de légiférer sur le statut juridique du cadavre.

Le Conservatoire d'Anatomie de la Faculté de Médecine de Strasbourg a restitué en juillet 2015 à la communauté juive pour enterrement dans le cimetière juif, des restes de 86 personnes non consentantes, transférées du camp d'Auschwitz et assassinées dans le camp de concentration de Struthof, afin de servir de témoins anatomiques d'une théorie des races.

Dans le même registre, l'Ecole de Médecine de Heidelberg avait restitué des préparations anatomiques à la communauté juive.

Quelques années auparavant, une autre modification de loi avait permis aux musées français de restituer à la Nouvelle Zélande vingt têtes de maoris, anonymes, dont les tatouages servaient d'identifiant à l'appartenance à un groupe, leur permettant ainsi les rites d'enterrement sacré. Dans ce cadre, le Conservatoire d'Anatomie de Montpellier a restitué une tête à la communauté maori.

II.7. Art et corps mort:

La culture du XXI^e siècle accorde une place distincte à la mort et au corps mort, entièrement différente de celle accordée au XIX^e siècle. Morts et vivants croisaient leurs existences dans le cimetière, à la célébration des morts. Notons que l'exposition d'un défunt, sa transformation en cadavre soumis au regard public, semblait impensable jusqu'au XVII^e siècle.

Toutefois, avec la photographie, la société voit apparaître des photographies des défunts, surtout les enfants décédés²⁶, les embaumements expriment une représentation du corps mort des

²⁶ Catalogue de l'Exposition *Le dernier portrait*, Musée d'Orsay, 2002.

proches comme présence continue, ininterrompue. Une mention spéciale est à faire en marge de l'institution de la morgue à Paris, devenue un point d'attrait même pour les touristes de l'époque, figurant dans les guides touristiques. Un bâtiment tout neuf est inauguré en 1864, dont l'architecture témoigne de sa fonction sociétale : une porte d'entrée et une porte de sortie encadrent la salle principale où les cadavres sont exposés²⁷. C'est dans ce contexte qu'un bâtiment classique est dédié à la collection d'anatomie à Montpellier.

Si la constitution des collections anatomiques et l'étude de la médecine afin de conceptualiser les maladies et les représenter sont basées sur 'une nécessaire manque d'humanité', les lois formulées après le procès de Nuremberg ont constitué le fondement du respect de la dignité du corps mort.

Plusieurs débats éthiques menés entre 2008 et 2010 en France, en Angleterre, aux Etats-Unis s'accordent pour affirmer l'humanité comme principe irréductible²⁸.

La réflexion éthique menée suite à l'opprobre suscitée par l'image du corps-mort en scène lors de l'exposition du docteur Gunther Von Hagens, '*Body worlds*', a contribué en France et en Angleterre au changement de la loi sur la protection de la personne.

Aux Etats-Unis, les photographies de Andres Serrano, son cycle '*The Morgue*', ont suscité horreur, répulsion, malgré leur « dimension esthétisante »; les analyses sociologiques qui lui sont dédiées cherchent « à comprendre ce que ces œuvres nous apprennent et nous racontent sur notre rapport social et contemporain à la mort et au cadavre ». La série de photographies de Sally Mann, '*What remains*', une interrogation poétique sur la vulnérabilité, la mort escamotée et la décomposition ou la non-décomposition des corps, éloigne le réel de la mort, mais reste toutefois difficile à exposer par le Musée de Washington en 2004.

Mettons en miroir l'avènement de la Renaissance, (les premières dissections humaines, qui répondaient à une tentation de ressembler au Créateur, de comprendre, de savoir l'origine de l'homme, l'origine de toute vie sur terre) avec cette nouvelle Renaissance prônée par l'exposition de G. Von Hagens. Il n'y a plus d'enjeu du savoir, il y a enjeu du réel, du frisson du réel, de l'abolition de la médiation, de la disparition du symbole. Tout savoir sur le corps humain peut être consulté sous une forme pédagogique (livres, animations, atlas numérique, un

²⁷ Schwartz V.R. Spectacular realities: early mass culture in fin-de-siècle Paris ; university of California Press, 1999

²⁸ Avis 89 CCNE et Avis 111 CCNE (n.a.)

condamné américain a fait donation de son corps à la science, afin d'obtenir des images complexes en trois dimensions, numérisées).

Exposer des corps humains réels, telle est la publicité faite sur la toile : le spectaculaire y est convoqué, la sensation instantanée, sans réflexion, anesthésiante et amnésiante en même temps est proposée au public large. Une fascination morbide remplace toute possibilité de réflexion à une altérité proche ou lointaine, au nom d'un humanisme responsable.

Les dissections anatomiques avaient certes un public, hormis les étudiants en médecine, dont les mobiles nous restent obscurs. Mais ils ne s'adressaient pas aux foules. Les exécutions publiques sont remplacées par les expositions des corps morts plastinés. Comment oublier notre humanité ? Comment ne pas se soucier des personnes ayant donné leur corps à la science ? Au nom d'une autonomie, d'une manipulation de sens des mots, le corps devient asservi, objet des représentations et de constructions culturelles, banalisé et avec lui le seuil du corps mort banalisé est franchi.

Encore une fois, l'esprit éthique en France apporte une nuance au principe d'autonomie décisionnelle : le fait de donner le corps à la science ou à l'art n'autorise pas son utilisation à des fins commerciales, réflexion pleinement issue à la fois des concepts classiques et à la fois de la conception du sujet vulnérable, de notre responsabilité constitutive envers l'Autre. Le système juridique s'interroge sur l'origine des cadavres de l'exposition, sur le respect dû au corps mort, sur la nécessité de prélever des organes sur ces corps sans nécessité thérapeutique ou scientifique. Le caractère mercantile d'une telle exposition a été questionné. Les articles du code civil ont rendu la décision juridique irrévocable, avec l'interdiction de l'exposition en France.

III. Ethique et corps mort:

L'accent éthique en France, à la distinction de l'éthique des Etats-Unis (source de l'élaboration des principes) est mis surtout sur le sens de l'humain : quelle humanité voulons-nous être ? Le courant éthique identifié au sein de Comité Consultatif National d'Ethique est celui déontologique, avec une influence péremptoire d'Emmanuel Kant²⁹.

Comment procéder si le Conservatoire d'Anatomie reçoit une demande de restitution de fragments de corps ? Comment envisager le devenir des bocal anatomiques des fœtus malformés ? Si le domaine juridique a affirmé la nécessité de la restitution des pièces anatomiques en leur attribuant ainsi le statut de défunt, d'être cher à une communauté humaine,

²⁹ Durand G, Introduction générale à la bioéthique, Histoire, concepts et outils, Paris : FIDES, 2005, pg 541

en vue des rites d'enterrement, c'est l'aboutissement du chemin réflexif autour du sujet, de la dignité humaine. Il paraît actuellement légitime et évident de donner cours à ce type de demandes; mais l'intervalle entre la formulation de la pensée, l'argumentaire, l'acceptation du changement profond de conception de l'altérité est le lieu et le temps qualitatif de l'éthique.

Comment réagir devant une potentielle proposition d'acquisition de nouvelles pièces anatomiques ? Le consentement du malade, de la personne qui donne son corps à la science est devenu actuellement indispensable, le principe de l'autonomie de la personne est renforcé par celui du respect de la dignité humaine.

Les visites du Conservatoire pourront être l'occasion d'explicitier afin d'éviter pulsions et voyeurisme, d'exprimer une intention, de questionner et de nuancer les attitudes des visiteurs: questionner sa propre vulnérabilité et rebondir du côté de la vie, en acceptant une déclinaison possible de l'autonomie envers la protection de la personne ; proposer la responsabilité comme essence de notre unicité ; penser la présence de l'Autre, son unicité, son histoire, malgré l'anonymat du corps ou de ses parties démembrés.

Plusieurs termes utilisés au long du mémoire nécessitent un déploiement distinct. Ainsi le mot 'représentation' est polysémique. Les concepts éthiques sur lesquels s'appuient les possibles manières d'appréhender le sujet sont individualisés.

III.1. Représentation :

Le terme représentation est polysémique: dérivé du latin *repraesentatio*, *-onis* « action de mettre sous les yeux » d'où « image », formé sur le supin *repraesentatum*, de *repraesentare* : image ou bien reproduction matérielle (objet, dessin, sculpture) ; représentation théâtrale: mise en corps de la pièce de théâtre, mise en acte, métaphore puissante, qui concrétise la série de répétitions ; représentation politique, jouer un rôle, être exposé au public, donner une attitude de soi au public ; représentation mentale/collective. Dans un sens juridique, il s'agit de venir dans les droits de quelqu'un, une personne agissant au nom d'une autre personne ; la représentation d'un système mathématique revient à la connaissance de ce système ; en linguistique, cela revient à la lecture du texte comme représentation du discours.

Au Moyen Age, la représentation était soit le catafalque destiné à représenter un mort soit une figure moulée et peinte, dont l'utilisation évoquait le défunt lors de la cérémonie funéraire. N'oublions pas les pièces anatomiques présentés sur des coussins, sous globe en verre.

Pour Arthur Schopenhauer, philosophe du XIXe siècle, tout ce qui nous entoure est une représentation, une illusion, un théâtre créé par la pensée humaine. Seule la volonté existe, elle se manifeste, se matérialise dans la sphère matérielle comme corps. Le corps peut être humain, animal ou végétal. Le corps est au croisement entre « représentation », telle que perçu par une autre volonté matérialisée, et « volonté ». Soumis aux passions, à la douleur, au non sens, le corps reste un mystère, une médiation de la volonté comme seul principe de vie dans ce monde matériel.

La représentation est un concept présent dans la philosophie de la connaissance :

« Pour qu'il y ait connaissance, il faut qu'il y ait mise en présence (devant le sujet), intériorisation de la réalité connue, production de cette réalité dans l'espace de la conscience »³⁰.

Les considérations de Jules Vuillemin dans ce domaine philosophique guideront nos conclusions.

III.2. Concept de la personne:

Qu'est-ce qu'alors une personne ? Lucien Sève, dans son rapport³¹ concernant le respect de la personne humaine dévoile ses trois dimensions étroitement liées: individu, personnalité, sujet, ensemble singulier, complexe et unifié, autonome en même temps qu'ouvert aux autres personnes et même aux générations futures.

Comment ce glissement subtil mais sans retour vers le *soma* se fait-il ? Est-ce que nous devenons cadavre, puis charogne, puis viande, puis ossements ? Le geste de sépulture nous protégeait de l'image de la dégradation biologique; les rites d'enterrement à travers les âges aidaient à rendre l'insupportable supportable, l'indicible explicable. Au moment où notre société croit s'en être défait de ces croyances et de ces rites, gardons-nous notre humanité ? Sommes-nous en train de faire surgir des nouveaux rites, laïcs, mais qui inconsciemment répondent au même besoin ?

III.3. Corps mort-cadavre-reste humain-relique:

³⁰ *Encyclop. univ.t.* 141972, p. 88, col. 2 et 3.

<http://www.cnrtl.fr/definition/representation>, site consulté le 2 juin 2016

³¹ Il s'agit du rapport pour le CCNE concernant « La recherche biomédicale et la protection de la personne »

Le corps est à la fois un ensemble de matériel d'organes et de fonctions, constituant l'organisme (dans le sens organisation que sous-entend le terme), siège de la vie, et à la fois peut être assimilé dans un langage juridique à la personne.

Le corps matériel est assimilé au corps objectif; avec les théories de la connaissance, il est dévoilé le corps subjectif: corps-sujet, corps phénoménal, corps propre, « le pivot »³² de l'homme dans le monde, « moyen de notre communication avec lui »³³.

Le corps mort est à l'évidence un corps sans vie, inerte et raidi; mais, pour la théorie de la connaissance, il est matière, mais aussi une trace visible de l'être devenu ainsi invisible. Voué au retour dans la terre, le corps mort, est périssable, destructible, assimilable au cadavre du défunt mais par tout à fait. En considérant le cadavre comme une somme d'éléments organiques, implicitement il est défendu une forme de métaphysique du cadavre-déchet, du reste de la dépouille-préparation anatomique, de la mort-néant. Dans une démarche utilitariste, ce cadavre servira à produire un savoir.

Les représentations populaires du corps mort sont en général liées à une inviolabilité de la dépouille; le médecin, en plaçant son savoir au dessus des références culturelles, religieuses, liées aux superstitions ou aux croyances, en explicitant l'organisme humain, en nommant ces composantes jusqu'à oublier ce qui est nommé, accomplit ainsi à sa manière, une autre représentation de la finitude humaine.

Les reliques humaines, conservées et vénérées dans les monastères, églises, cathédrales depuis bien de siècles, constituent un autre type de collection anatomique, dont le seul but serait un don d'amour pour autrui. Soumises toutefois au commerce, au trafic illicite, à la vente, ou offertes en cadeau pour des fins diplomatiques, les reliques représentent non pas un puits de savoir anatomique mais une médiation, un témoin de croyance et de dévotion envers Dieu.

Le reste renvoie à une partie d'un entier dont la conservation intégrale n'a pu être réalisée; les restes humains sont dans le langage religieux ou archéologique des ossements, assimilés au cadavre humain enterré depuis longtemps. L'utilisation classique de ce mot ne retrouve pas entièrement sa signification dans le cadre des préparations anatomiques, conservées à des fins précis, dont l'origine est certes humaine, mais la ressemblance avec l'être qu'il avait

³² Merleau-Ponty M, *Phénoménologie de la perception*, Paris : La Librairie Gallimard, NRF, 1945, 531 pp. Collection Bibliothèque des idées. Édition numérique réalisée le 3 avril 2015 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec, p. 97.

³³ Idem, pg 109

été semble très lointaine. Le terme « reste », loin d'être péjoratif, peut au contraire suggérer l'origine, ce qui subsiste, en faisant ainsi le lien avec la représentation : du latin *relinquere*, nous y retrouverons la même racine que pour le terme *relique*.

III.4. Le principe d'autonomie-la protection de la personne-le consentement:

Parmi les quatre principes fondamentaux de la bioéthique médicale, le principe du respect de la personne détient la primauté : il se décline dans la sphère du principe de l'autonomie, en droite lignée de l'héritage kantien. Mais les situations cliniques qui mettent au défi la conception de personne rendent impossible le respect du principe d'autonomie. Les situations de l'extrême du vivant (démences évoluées, fin de vie) convoquent la notion de protection de la personne, les projets de soins sont élaborées par plusieurs personnes.

Pourquoi y a-t-il nécessité d'un principe fort comme celui du respect de la dignité humaine, inaliénable même au-delà de la fin de la vie ? En situation de soin auprès des malades en fin de vie ou atteints de graves problèmes cognitifs, voire dans le coma, suscitent chez les soignants des conduites thérapeutiques différentes en fonction de leurs propres représentations de la mort : fatalisme, pulsion de mort, pouvant être traduite par propension à l'euthanasie ; acharnement thérapeutique ; l'impossible guérison ; refus d'identification avec le mourant, le dément, l'altérité extrême.

Afin d'éviter toute forme d'abus, ce principe est d'abord affirmé par l'avis CCNE 87/2005³⁴, en amont des décisions législatives relatives à la protection de la personne, à la fin de vie et non à l'euthanasie en France. Le médecin est garant du respect de la dignité de la personne ; malgré les conditions de constitution des Collections, la conservation, l'intentionnalité de l'utilisation revenait entièrement au monde médical.

Les pièces anatomiques ont été la matérialisation de la partition conceptuelle du corps, permettant de lier anatomie et physiologie ou bien physiopathologie. Partitionné jusqu'à devenir un objet, l'être humain sert de 'pièce' dans l'échafaudage de la pensée médicale, aboutissant au XXIe à la sur spécialisation médicale.

Le consentement des patients n'était pas recherché, les malades pauvres, démunis étaient en quelque sorte la propriété de la société qui les soignait. Ainsi se situaient-ils dans un espace virtuel entre personne et chose. Une pièce anatomique devrait toutefois susciter à la fois

³⁴ Avis 87 CCNE Refus de traitement et autonomie de la personne <http://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/publications/avis087.pdf> site consulté le 15 août 2016

émerveillement, horreur, peur, sympathie, car son humanité était irréductible. Ces ‘choses’ avaient eu une biographie !

III.5. Le principe de justice- le principe d'équité:

Le principe de justice, un des concepts clés de la bioéthique selon Beauchamp et Childress, avec son pendant, le principe d'équité, semblent à la première lecture oubliés lors du fil constitutif de la collection d'anatomie. Voler puis disséquer les corps des rejetés, des faibles, des pauvres, des marginaux aurait été la voie empruntée pour découvrir la « fabrique » humaine. Une lecture plus attentive, retrouve historiquement des transgressions, au nom de ce que de nos jours serait appelé une éthique utilitariste. Un nombre réduit d'édits royaux approuvent l'utilisation dans certaines conditions de quelques corps vouées à la science, nous retrouvons également des exemples de persuasion faite auprès des mourants afin de donner leur corps par testament à la dissection, nous retrouvons également des rétributions pour tous les participants actifs au recrutement du cadavre. Toutefois, des prêtres sont présents au début des dissections, qui compensent par la prière la transgression évidente qui est faite à la sacralité du corps. Le défunt, souvent un voleur, un criminel, se rachète une conduite post mortem au prix fort de son corps morcelé.

Au XIXe siècle, le rôle sociétal du médecin était prépondérant. Acteur social et politique, le médecin était garant du savoir scientifique, il démontait croyances et superstitions. Par esprit d'équité, par respect du serment d'Hippocrate et par respect au code déontologique, le médecin se doit de traiter avec équité toute personne. Mais ce sont les démunis, les exclus, les condamnés à mort qui constituent la matière du Conservatoire au XIXe siècle. Les têtes des maoris, les têtes d'autres peuples éloignés témoignent d'une iniquité prônée par la science même au XIXe siècle. La présentation de la vitrine sur l'anthropologie raciale du XIXe siècle au Conservatoire nous fait nous interroger sur nos valeurs éthiques actuelles et permet de réactiver notre esprit critique sur les déviances éventuelles de notre société.

III.6. La vulnérabilité comme principe d'éthique:

Tout être est par constitution vulnérable, et non plus par naissance; le choix des mots se doit attentif quant à la description de la Collection d'anatomie. Dès l'entrée, le visiteur se trouve confronté à la vulnérabilité : dans des armoires spécialement conçues, sur des étagères derrière des vitres anciennes aux reflets bleuâtres, dans des bocaux fermés, entourés de liquide non pas amniotique mais de conservation, sont présentés des fœtus avec différents degrés d'anomalies

congénitales. Leur conservation même témoigne d'un inaboutissement à la vie, de leur extrême fragilité. De notre extrême fragilité, car le miroir nous envoie à qui nous sommes nous, issus vivants de cette épreuve de la conception, insoucians, désireux de plus de vie. Le fait d'accueillir cet Autre serait possible uniquement si cette personne (même potentielle) se dévoile comme telle.

Le corps mort exposé au regard possiblement impudique de l'Autre ne possède plus de capacité d'autodéfense. Il témoigne juste de cette vulnérabilité-douleur-temps., conditions selon Lévinas de l'expérience de l'altérité. Son appel est silencieux, le corps est impudique dans son apparence. L'asymétrie malgré l'absence de relation possible est flagrante: aucune restauration possible d'un équilibre entre les deux parties. Seule la reconnaissance par le vivant de l'extrême vulnérabilité qu'il regarde peut permettre de restaurer une asymétrie fondamentale. Il ne faut pas oublier que la vulnérabilité est double: le sujet vivant peut être emmené à découvrir la sienne.

L'altérité en moi est la réponse au corps malade. Peut-elle devenir la réponse au corps mort devant soi présenté ?

III.7. La sollicitude:

Paul Ricoeur considère la sollicitude comme une attitude profondément éthique, dans un souci de l'autre constant et qu'il qualifie de « spontanéité bienveillante »³⁵.

Dans quelle mesure ce principe qui présuppose une relation entre deux sujets vivants peut-elle être transposable au rapport au corps mort ? Si nous posons que le souci de l'Autre s'adresse au sujet, alors parce que une présence demeure au-delà même de l'échéance corporelle, nous pouvons répondre par l'affirmatif.

III.8. La responsabilité:

Pourquoi la vulnérabilité de l'Autre nous oblige-t-elle ? Corinne Pelluchon, dans son article 'Levinas et l'éthique médicale', ainsi que l'article dédié à E Lévinas dans le *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* coordonné par M Canto-Sperber ont accompagné ma réflexion et permis une lecture attentive de l'ouvrage d'entretiens 'Ethique et infini' et du concept de responsabilité tel que structure essentielle du *je*.

³⁵ Ricoeur P ; Soi-même comme un autre, Paris : Seuil ; 1990, p. 222

Le corps mort comme autrement qu'être au monde est porteur d'une symbolique propre, celle du sujet dont il a été l'enveloppe corporelle. La responsabilité selon Lévinas constitue notre unicité, la responsabilité envers autrui nous construit ; par conséquent elle nous incombe.

L'essence humaine reste fragile et incertaine, elle appelle à la responsabilité. Une réflexion personnelle est également à rajouter: la nature est fragile ; si la religion a situé le sujet humain au Centre de la Création, au centre du monde sensible, elle appelle d'autant plus à la responsabilité envers tout ce qui est nommé par l'homme : monde animal ou végétal. Dans une approche morale, non religieuse qu'est l'éthique, la pensée de Lévinas raisonne avec cet impératif de responsabilité, elle le traduit dans le domaine de la philosophie, puis dans une manière d'être pour le monde.

Pour Ricoeur, introduit une manière semblable d'être dans le monde. En poursuivant « *la visée de la vie bonne, avec et pour autrui, dans des institutions justes* »³⁶, il nous invite à penser à une responsabilité qui perdure au-delà de l'existence terrestre, engageant au niveau collectif des lois qui régissent le statut du corps mort, engageant au niveau personnel par le corps mort que je serai un jour et au niveau individuel les professionnels que nous sommes et en charge possible de défunts. Ainsi, le conservateur de musée se trouve confronté triplement à la même question éthique. Le médecin y est également confronté dans son exercice quotidien. Accueillir la vie c'est aussi accompagner la mort et au-delà engageant ainsi une responsabilité qui ne se dessaisit pas au moment de la mort.

IV. Discussion:

Le corps mort est la preuve irréfutable de l'absence de vie. Ecorché, défiguré, anatomisé, ayant perdu le regard, le visage, devient-il un reste, une pièce anatomique ? Ou encore et encore ceci est un homme ? L'intuition éthique impose une réponse affirmative de notre part. Le chemin poursuivi dans ce mémoire a interrogé successivement les disciplines connexes à la personne, au corps et à la mort : histoire des mentalités, anthropologie, psychiatrie, philosophie, sociologie, droit, art. Cette démarche visait ainsi à identifier à travers leurs réponses le langage qui correspondait le mieux au langage éthique. Est-ce que ces réflexions historiques et philosophiques, religieuses puis anthropologiques, retrouvent une cohérence dans les analyses éthiques de synthèse ?

³⁶ id, p. 222

Le point de vue historique est mis en rapport avec le principe de justice, d'équité: d'une part, une iniquité envers les démunis peut être identifié; d'autre part, les moulages, les artefacts viennent se rajouter progressivement à la collection anatomique, des dons ont aussi été faits.

L'aspect anthropologique est mis en rapport avec le principe d'autonomie et le respect de la personne: la conception même de personne change, les rites d'enterrement changent également; le respect envers les défunts a été manifesté à travers les rites d'enterrement, médiation nécessaire pour faire face au mystère de la mort. Le corpus médical, dans une démarche de respect de la personne, accepte la nécessité de réaliser des dissections humaines, lève un interdit, avec l'acceptation des autorités laïques et religieuses des siècles successifs. Les corps, même conservés, ne sont pas exposés au public large, mais aux futurs médecins. Restent à expliciter la construction des amphithéâtres d'anatomie ainsi que les dissections publiques. Le respect du principe d'autonomie de la personne ne semble pas compatible avec les mœurs du XVI-XIXe siècle.

Le point de vue psychiatrique s'interroge sur la tentation de la réification des corps, sur l'attrance morbide que certaines personnes peuvent manifester, sur un regard fantasmatique sur ces corps mort exposés. Le principe de responsabilité est convoqué, le principe de la protection de la personne est également nécessaire, mais ils ne peuvent pas éloigner toute déviance. Les pathologies diverses sont exposées à travers les différents moulages anatomiques, ce qui renvoie chez le visiteur à une possible confrontation avec la maladie; d'un point de vue psychiatrique, la maladie emmène à une désarticulation corps-psyché, puis à une reconstruction du sujet, le corps objet redevient le corps sujet.

C'est à l'aide du point de vue philosophique que la construction de ce mémoire à eu lieu: l'approche phénoménologique du corps-sujet, du corps vécu, du corps comme trace dans le monde d'un sujet concilie l'exposition du corps mort dans le cadre d'une collection muséale et respect à la personne; cette même approche explicite le choix de restituer les têtes maoris à leur communauté pour faire les rites d'enterrement, la restitution des restes des juifs à leur communauté (Strasbourg et Heidelberg).

Le point de vue sociologique interroge la notion de mort escamotée, en soumettant à l'analyse les pouvoirs étatiques. La notion des "institutions justes" selon Paul Ricoeur, comme garantie fondamentale d'un vivre ensemble retrouve toute son importance.

L'aspect législatif est loin d'être figé; de nombreuses interrogations surgissent malgré les principes du corps déjà statués: indisponibilité, non patrimonialité, inaliénabilité, intégrité,

dignité. La notion juridique de "chose" est remise en question. Sont à expliciter les termes dignité, respect, décence, formulés dans l'article 16 du code civil.

L'aspect esthétique, esthétisant des préparations anatomiques, des écorchés, des moulages, des papiers mâchés est effectivement subjectif. Mais reste à débattre l'exposition à but lucratif des corps morts plastinés par Gunther von Hagens. Dans un autre registre, mais difficile à séparer entièrement des corps plastinés se trouvent l'exposition des photos de la morgue de Andres Serrano, l'exposition de photos de Sally Mann sur les étapes de la décomposition des corps, étudiées par la médecine légale aux Etats-Unis, sur des personnes ayant fait don de leur corps. La tentation du sensationnel, de l'émotion à tout prix peut effacer le rebond d'indignation ou tout au moins d'interrogation éthique. Le risque de la fascination et de l'amnésie sous l'emprise de l'émotion existe.

Nous retenons de ces recherches que la question est cruciale, transdisciplinaire, qu'elle convoque les champs des sciences humaines. Les réponses données par les générations successives ne peuvent prédire les attitudes futures envers les représentations du corps mort, mais nous renseignent sur la permanence de la question.

Les orientations contemporaines permettront peut-être aux générations suivantes de se saisir de la question non pas à l'identique, nous ne pouvons l'assurer, mais peut-être seront-elles porteuses de la même responsabilité, du même souci de l'Autre. La question est fondamentale en ce sens qu'elle est inhérente à la destinée humaine qui est faite du respect de ses lois dites universelles, seules capables de permettre à la liberté d'avancer sur des bases intangibles.

V. Conclusion:

Notons la thèse du philosophe Jules Vuillemin, exposée dans son ouvrage *Essai sur la signification de la mort*³⁷. Si la conscience de la mort est essentiellement humaine (ne se retrouvant pas dans le monde animal), l'angoisse envers l'idée de la mort est surmontée de manière différente selon les civilisations: l'homme vient au monde pour s'y donner et mourir, se fondre dans le monde ; le sentiment ainsi vécu se traduit en une joie, adaptation de l'homme au monde. Par opposition, l'angoisse que la conscience montante de la mort procure, est une émotion, une impossibilité à être dans le monde ; la peur contribue à l'annihilation de soi et identifie le corps périssable à la destruction de la personne ; la colère nie l'aspect périssable du corps et affirme une conscience intemporelle; dans le registre émotionnel, la révélation de la

³⁷ Vuillemin J. *Essai sur la signification de la mort*, Paris : PUF, 1948

mort est un problème insoluble, aucune réponse ne peut lui être apportée, la mort comme disparition est la seule issue.

Plus encore, au niveau collectif, il y aurait une alternance, une oscillation des civilisations autour des émotions/sentiments, comme attitudes distinctes envers la mort : cultures individualistes ou la mort inspire horreur, et cultures où la personne prend conscience de soi, comme une condition première de dévouement à autrui et de changement dans le monde.

Rappelons-nous que le meilleur théâtre du réel, à Paris à la charnière du XIXe siècle était la morgue : la mise en scène des corps, victimes de morts dramatiques (accidents, crimes, suicides) transformait la réalité de la morgue en irruption du spectaculaire. Plus attrayante que les musées de cire, la morgue de Paris voyait défiler les foules, hommes, femmes, enfants. Le même principe attrayant du tout réel apparaît sur les affiches des expositions de Gunther von Hagens sous forme de slogan. L'usage des corps morts à des fins dites artistiques et scientifiques a été interdit en France, mais l'exposition invite à être vue juste à la frontière, en Espagne, en Allemagne, en Belgique.

La collection anatomique de Montpellier a été constituée par les médecins, passeurs d'humanité, garants du respect de la dignité humaine, dans le cadre strict, institutionnel de l'enseignement médical. Le basculement sociétal n'enlève pas aux institutions ce devoir de protection et de respect de la dignité humaine, en droite ligne des *institutions justes* pensées par Paul Ricoeur. En évoquant la responsabilité, ou bien la sollicitude, la philosophie orientée vers le sujet, vers l'altérité, nous retrouvons les préoccupations de l'éthique médicale: souci de soi, souci de l'autre, souci des autres.

Autour d'un noyau des valeurs dites universelles, philosophie et éthique pensent comment maintenir l'attention donnée aux dimensions singulières, car l'action extérieure à visée universelle ne devrait pas se réaliser au détriment du particulier/des cultures.

Tout au long de notre réflexion autour du conservatoire d'Anatomie, il est plutôt question de motivation, d'intention, d'attitude, face au tragique de la vie humaine, dans le même registre du questionnement et non pas de la recherche d'une solution.

VI. Bibliographie:

1. Vernant J-P L'individu, la mort, l'amour. Soi-même et l'autre en Grèce antique. Paris : Gallimard, coll. « Folio/Histoire » ; 1989
2. Avis 89 CCNE, 2005 <http://www.ccne-ethique.fr/fr/publications/propos-de-la-conservation-des-corps-des-fetus-et-enfants-mort-nes-reponse-la-saisine-du#.V7vIehLb3K8>, consulté le 1^{er} juin 2016
3. Avis 111 CCNE, 2011 http://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/publications/avis_111.pdf consulté le 1^{er} juin 2016
4. Giromini, F : *Psychomotricité-les concepts fondamentaux* ch.3- les fondements théoriques de la psychomotricité. Source : <http://www.chups.jussieu.fr/polysPSM/psychomot/fondamentaux/index.html> ; consulté le 13 juillet 2016
5. Le Breton D. La chair à vif. De la leçon d'anatomie aux greffes d'organes. Paris: Métailié ; 2008
6. Genèse II,7, site contescrcreation.free.fr/04-La_Genese.html consulté le 16 août 2016
7. Girel S. Soldini F coord. La mort et le corps dans les arts aujourd'hui. Paris : L'Harmattan, coll. « Sociologie des Arts » ; 2013. Gaudez F « Le motard mutilé ou le motèque immolé. Mort, corps, science-fiction : une approche socio-anthropologique »
8. Remacle M. Belgique : atelier philo et école à l'hôpital. Diotime, n°40 (04/2009), site <http://www.educ-revues.fr/DIOTIME/AffichageDocument.aspx?iddoc=39014> consulté le 2 août 2016
9. Aristote, *De l'âme*, II,2,414a,20-25 cité dans cité dans CLAIR P, SAFFREY H D, « ÂME », *Encyclopædia Universalis* , site <http://www.universalis.fr/encyclopedie/ame/> consulté le 5 août 2016.
10. Merleau-Ponty M. *Phénoménologie de la perception*, Paris : La Librairie Gallimard, NRF, 1945, 531 pp. Collection Bibliothèque des idées. Édition numérique réalisée le 3 avril 2015 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec
11. Memmi D. *Vers une confession laïque ?* cité in Barrillo D. *Bioéthique* ; Paris : Dalloz, 2011

12. Contribution au débat concernant les Droits de l'Homme, bioéthique et rapport au corps, site cncdh.fr/article.php3?id.artcile493. consulté le 1^{er} juin 2016
13. Article 16 du Code civil
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070721&idArticle=LEGIARTI000019983158> site consulté le 5 novembre 2015
14. Durand G. Introduction générale à la bioéthique, Histoire, concepts et outils, Paris : FIDES ; 2005
15. *Encyclopaedia universalis* t. 141972, p. 88, col. 2 et 3.
<http://www.cnrtl.fr/definition/representation>, site consulté le 2 juin 2016
16. Avis 87 CCNE Refus de traitement et autonomie de la personne <http://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/publications/avis087.pdf> site consulté le 15 août 2016
17. Ricoeur P. Soi-même comme un autre, Paris : Seuil ; 1990
18. Levinas E. Ethique et Infini, Paris : Livre de Poche ; 1990

VII. Appendix :

Plusieurs ouvrages ont été consultés et ont pétri la réflexion éthique autour de la représentation du corps mort.

1. Canto-Sperber M. coord Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale 4e édition Paris : Presses universitaires de France, coll. « Quadrige / Dicos poche » ; 2004. Levinas p 1076-79 Vie et mort p 202-33.
2. Thomas L-V. Le cadavre. De la biologie à l'anthropologie ; Bruxelles : Complexe, 1980.
3. Ariès P. Essais sur l'histoire de la mort en Occident. Du Moyen-Âge à nos jours Paris : Éditions du Seuil, coll. « Points Histoire » ; 1977.
4. Vernant J-P L'individu, la mort, l'amour. Soi-même et l'autre en Grèce antique. Paris : Gallimard, coll. « Folio/Histoire » ; 1989 p. 41-91.
5. Pierron J P. Vulnérabilité. Pour une philosophie du soin. Paris : Presses universitaires de France ; 2014.
6. Foucault M Naissance de la clinique 9^e édition Paris : Presses universitaires de France, coll. « Quadrige » ; 2015.

7. Durand G Introduction générale à la bioéthique. Histoire, concepts et outils. Paris : Fides ; 2005 une voie intermédiaire : la personne humaine, p 370-80.
8. Lecourt D coord. Dictionnaire de la pensée médicale. Paris : Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige / Dicos poche » ; 2004.
9. Pelluchon C. Lévinas et l'éthique médicale. Cahiers d'Etudes Lévinassiennes; 2010 no 9 : 239-256.
10. Alberti J M M. Morbid curiosities Medical Museums in XIXth century Britain Oxford University Press; 2011
11. Schwartz VR, *Spectacular Realities* : early mass culture in fin-de-siècle Paris ; University of California Press; 1999
12. Delmas A. Le musée Orfila et le Musée Rouvière ; in Pecker A. La médecine à Paris du XIIe au XXe siècle. Paris. Ed Hervos, Fondation Singer-Polignac ; 1984 site www.biomedicale.parisdescartes.fr site consulté le 24 juillet 2016
13. Rimbault P. Le corps humain après la mort. Quand les juristes jouent au « cadavre exquis » consulté sur le site cairn.info/article_p.php?ID_ARTICLE=DRS_061_0817 consulté le 29 juillet 2016
14. Beauchamp T, Childress J. Les principes de l'éthique biomédicale 1ère édition; Paris : Les belles lettres; 2008
15. Exposition Musée d'Orsay, « Le dernier portrait » ; 2002.

Erratum :

A la page 23, le chapitre II.6. contient des notions inexactes :

Ainsi, le premier paragraphe est restructuré :

Pour le Droit, le corps-mort est un objet, une chose inviolable; toutefois, afin d'éviter certaines dérives de non respect dû aux corps-morts, de réification du cadavre, des considérations actuelles semblent réorienter les articles de loi, vers la considération du cadavre comme une chose mais avec le respect dû à la personne qu'elle a été. Une troisième catégorie intermédiaire entre *personne* et *chose* semble nécessaire à définir. Cette transition entre l'application des règles générales, des principes et l'analyse du singulier, du concret est le lieu et le propre de l'éthique.

Le quatrième paragraphe fait une référence au statut juridique des fœtus conservés dans des bocal anatomiques, mais invoque les références légales propres au statut juridique du fœtus. Ce paragraphe est à supprimer.